

INDEX EGALITE SALARIALE FEMMES/HOMMES

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la Liberté de choisir son avenir professionnel » complétée par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 et le décret 2021-265 du 10 mars 2021, impose à toutes les entreprises de mettre en place un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. En cas de résultat inférieur à 75 points sur 100, l'entreprise doit prendre des mesures pour corriger la situation dans un délai de trois ans sous peine de pénalité financière pouvant représenter jusqu'à 1% de leur masse salariale.

Conformément aux dispositifs de la loi, Frequent Flyer Travel Paris - Reed & Mackay France publie ses indicateurs concernant l'égalité salariale Femmes/Hommes :

Indicateur n°1 :

35/40

Indicateur n°5 :

10/10

Ce score témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par Frequent Flyer Travel Paris - Reed & Mackay France en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les indicateurs pris en compte sont :

- Ecart de rémunération Femmes/Hommes (Indicateur n°1),
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (Indicateur n°5).

L'EXCELLENCE AGILE AU SERVICE DE VOS VOYAGES

HUMAIN - SERVICE - TECHNOLOGIE

📞 Tél : +33 1 53 46 67 10 - Fax : +33 1 53 46 67 20

@ Email : contact@fftparis.com - Site : www.fftparis.com

✉ Adresse : 63 bis avenue Ledru Rollin - 75012 PARIS - FR

SAS au capital de 95 885 Euros - RCS Paris : 435 134 168

SIRET 43513416800010 - Code APE 7911Z - Assurance RCP : GROUPAMA
n°421007570001 - IATA 20242084 - IM075100182